

Le destin de l'enfant en jeu

Les enfants et les familles d'accueil ont été au centre de la réunion-débat organisée par l'association reichstettoise « Les Gaulois de l'Est ».

« Nous sommes des familles d'accueil qui assumons un rôle majeur dans la société. Nous apportons au petit enfant l'attention et l'affection dont il est privé par l'absence provisoire de ses parents », rappelait en introduction Marie Lebon, secrétaire générale de l'UDSPAFAM 974 (Union départementale du syndicat professionnel des assistants familiaux et assistants maternels de La Réunion) et secrétaire nationale, représentante des assistants familiaux, lors de cette réunion à la halle des sports de Reichstett.

Elle a pointé l'importance du sens humain de ces familles d'accueil : « Il s'agit de prendre en compte les capacités d'implication, les qualités de coeur, pour un accueil familial différencié, personnalisé ».

«Un rempart contre la maltraitance»

Et de poursuivre : « Les assistants familiaux sont un rempart contre la maltraitance et la malnutrition. Ils compensent parfois le manque criant d'affection. Ils pallient certaines défaillances de notre société malade. Leur réussite tient à des qualités humaines qui ne sont pas quantifiables ».

Vonnick Guibout, assistante familiale depuis treize ans et représentante de la CFTC, a mis l'accent sur des difficultés qui peuvent se présenter : « Il ne faut pas oublier que c'est le destin de l'enfant qui est en jeu. Il faut avoir le courage de se défendre, ne pas rester seul, se faire aider ». Et d'évoquer cinq cas en instance de défense.

Le couple Roger Wahnert, le couple Patrick Eckart, président de l'association Les Gaulois de l'Est, et d'autres intervenants parmi la trentaine de personnes présentes, ont mis en relief les problèmes de retraits d'agrément, fréquemment pour des motifs parfois difficiles à admettre, comme le « surinvestissement affectif ». L'appréciation de la situation réelle par les juges, les psychologues ou les éducateurs a aussi été mise en cause.

Autre cas mainte fois évoqué : quand une famille d'accueil est accusée d'un comportement fautif, qui finalement s'avère injustifié. L'affaire est simplement classée, alors que la famille a subi un dommage moral. En conclusion, pour aider les familles d'accueil à mieux pouvoir se justifier en cas de difficulté, il leur a été conseillé de tenir méticuleusement un journal pour chaque enfant en notant les maladies, accidents, visites des travailleurs sociaux, ou tout autre incident dont la connaissance pourrait être utile en cas de nécessité.

R.W.

Association Les Gaulois de l'Est, 44 rue du Canal, 67116 Reichstett